

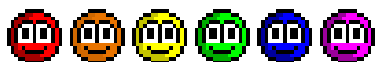
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article202>



Lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur

Intégration des élèves handicapés à Chevigny

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: mercredi 14 janvier 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

**Les sections SNES et SGEN
et les professeurs élus au C.A.
du lycée Jean-Marc Boivin, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**

à Monsieur Soisson, Président du Conseil Régional de Bourgogne.

Madame la Rectrice de l'académie de Dijon.

Madame l'Inspectrice d'Académie de Côte-d'Or.

Objet : Lettre ouverte à propos de l'intégration des élèves handicapés au Lycée J.-M. Boivin.

Monsieur le Président, Madame la Rectrice, Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le lycée J.-M. Boivin scolarise, outre des sportifs de haut niveau, quatre élèves handicapés moteurs, tous en fauteuil roulant. Six autres, scolarisés au collège Camille-Claudé où est implantée une U.P.I. (unité pédagogique d'intégration), fréquentent la cantine du lycée, la salle de kinésithérapie et l'infirmier puisque, malgré une forte mobilisation des personnels en 2001 - 2002, les 1600 élèves des deux établissements doivent se partager les services d'un seul infirmier, rattaché au lycée.

Cette spécificité, inscrite au projet d'établissement, est appelée à perdurer et à se renforcer puisque le deuxième collège du secteur, à savoir le collège Jean-Rostand de Quétigny, comporte lui aussi une U.P.I.. C'est pourquoi Monsieur Le Proviseur du lycée a demandé, dès avril 2003, au Conseil Régional, de faciliter l'accès de l'établissement aux élèves à mobilité réduite en faisant installer des portes à ouverture automatique pour le bâtiment central et la cantine.

Une équipe de *France 3 Bourgogne* a d'ailleurs réalisé et diffusé en décembre 2003 un reportage qui montre bien que cet aménagement est indispensable pour assurer un minimum d'autonomie à ces élèves.

Or, par un courrier daté du 5.11.2003, le Directeur des lycées et de la formation initiale a informé Monsieur le Proviseur de son refus d'accéder à cette demande (voir copie jointe), demande qui a été réitérée au C.A. du 6.11.2003 en présence de Madame Loisier, conseillère régionale, et à celui du 4.12.2003 comme l'atteste la motion ci-jointe qui a été annexée au compte-rendu. A ce jour, le refus est maintenu, c'est pourquoi nous avons décidé d'alerter les élus de la région et les médias pour attirer l'attention de nos concitoyens sur ce que cachent les discours généreux par lesquels on veut nous faire croire que l'intégration des handicapés fait partie des priorités nationales.

La réalité, dictée par des choix budgétaires qui placent ailleurs les priorités, est tout autre pour les élèves que l'on prétend intégrer :

- impossibilité d'accéder au lycée, ou d'en sortir, sans être accompagnés.
- "intégration" dans des classes surchargées (35 élèves pour toutes les secondes à la rentrée 2004, demande de création de deux classes de 24 pour accueillir ces jeunes refusée par le Rectorat) .
- un seul infirmier pour 1600 élèves dont dix handicapés.
- A.V.S. (assistantes de vie scolaire) en nombre très insuffisant.

Peut-on, dans ces conditions, parler réellement d'intégration ?

Intégration des élèves handicapés à Chevigny

Au nom des personnels du lycée J.M.Boivin que nous représentons, nous vous demandons donc instamment de satisfaire les revendications suivantes :

- Installation de portes à ouverture automatique pour accéder au lycée.
- Création de deux classes de seconde à effectif de 24 élèves maximum pour accueillir les jeunes handicapés dans des conditions acceptables.
- Création d'un deuxième poste d'infirmier.
- Création de postes d'A.V.S. en nombre suffisant.
- Mise en place d'une formation spécifique pour les enseignants en charge de ces élèves.
- Attribution de moyens spécifiques pour la mise en place de temps de concertation, intégrés aux emplois du temps de ces enseignants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame la Rectrice, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos meilleures salutations.

Dijon, le 14.01.2004.

La section SNES.

La section SGEN.

Les élus au C.A.
